



bulletin quotidien

Plus de 1 500 délégués réunis à Genève pour la Conférence internationale

Mardi matin, Janet Davidson, vice-présidente de la Commission permanente, a déclaré ouverte la 29^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle a rappelé à tous les participants qu'ils étaient rassemblés sous la bannière de la « protection de la dignité humaine ».

« La dignité humaine, a-t-elle souligné, est au coeur de l'action du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle est un élément clé du travail et de la mission du Mouvement et elle est profondément enracinée dans nos Principes fondamentaux. »

La vice-présidente a ensuite cédé la parole à des volontaires de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse qui ont donné lecture des sept Principes fondamentaux, « notre source d'inspiration et notre lumière ». ■



Jorge Perez/Fédération internationale

Humanité
Impartialité
Neutralité
Indépendance
Volontariat
Unité
Universalité



Janet Davidson,
vice-présidente de la
Commission permanente

Volontaire de la
Croix-Rouge genevoise
lisant un des sept
Principes fondamentaux

La Suisse appelle au renforcement de l'esprit humanitaire

Michelina Calmy-Rey, conseillère fédérale en charge des affaires étrangères, a loué les efforts déployés par le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin d'ins-tiller « un peu d'humanité dans le conflit armé » qui sévit au Moyen-Orient.

Dans son discours d'ouverture devant la Conférence internationale, la ministre du gouvernement helvétique a exprimé l'espoir que les délégués apportent enfin une conclusion positive à l'interminable débat relatif aux emblèmes du Mouvement.

« La possibilité pour les Sociétés nationales d'utiliser un nouvel emblème exempt de toute connotation religieuse, nationale, politique ou ethnique sans pour autant miner les emblèmes existants ne peut que renforcer la protection de toutes les victimes de conflits armés », a-t-elle déclaré.

Rappelant que la Suisse a de tout temps soutenu activement les efforts du Mouvement en faveur de ces mêmes victimes, Mme Calmy-Rey a appelé les délégués à se concentrer exclusivement sur les



Mme Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale en charge des affaires étrangères

questions humanitaires et à procéder aux changements internes requis dans un esprit de consensus.

« Il importe d'insister ici sur la nature strictement humanitaire de l'emblème additionnel, lequel a pour vocation de renforcer la protection des victimes de conflits armés et de parachever l'universalité du Mouvement », a-t-elle ajouté.

La conseillère fédérale a noté que, depuis la conférence diplomatique, la situation au Moyen-Orient s'était encore dégradée et que la présence du Mouvement était plus nécessaire que jamais pour faire en sorte que les personnes les plus vulnérables reçoivent l'assistance dont elles ont besoin.

« C'est la raison pour laquelle le Mouvement doit impérativement rester à l'écart des affrontements politiques », a-t-elle souligné.

Mme Calmy-Rey a toutefois précisé que la Suisse se félicitait de l'excellente coopération dont ont fait preuve le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien.

« C'est un exemple édifiant de l'esprit humanitaire qui devrait animer chacun de nous et cela nous confirme une fois de plus que ces organisations méritent pleinement de devenir enfin des membres à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », a conclu la conseillère fédérale. ■

Le président de la Conférence plaide pour le consensus

Le président de la Commission permanente, M. Mohammed Al-Hadid, a pris ses fonctions de président de la Conférence internationale en déclarant que son objectif était de faire en sorte que les décisions soient prises par consensus. Il a rappelé aux délégués leur responsabilité de se conformer aux Principes fondamentaux en s'abstenant de toute controverse politique, raciale, religieuse ou idéologique, puis leur a expliqué le fonctionnement et la composition du Bureau qui dirigera les débats, avant de résumer briè-

vement les principaux points de l'ordre du jour de la conférence. Le président a ensuite détaillé les trois éléments qui figureront dans la résolution qui sera soumise aux participants et invité les délégués qui souhaiteraient soumettre des amendements à se mettre en rapport avec Son Excellence M. Strommen, vice-président de la session. Suite à des questions et observations relatives à des points de droit et de procédure, le président a suspendu la session afin de permettre aux membres du Bureau de se concerter. ■



M. Mohammed Al-Hadid, président de la Commission permanente

À la reprise de la séance plénière, le président a donné lecture d'un avis juridique sur la légitimité de la conférence. Les rapports et les délibérations ont alors repris leur cours.

Appel à l'unité du Mouvement



Jorge Perez/Fédération internationale

Son Excellence Philippe Cuvillier a insisté sur le fait que le Mouvement doit rester uni dans ses efforts en vue d'amender les Statuts et d'adopter la résolution de la conférence. Présentant le rapport de la Commission permanente, il a déclaré que le Mouvement devait être « guidé par le principe de l'unité ».

Il a ensuite évoqué le mémorandum d'accord signé par la Société nationale israélienne (Magen David Adom) et le Croissant-Rouge palestinien. « Cet accord, a-t-il observé, n'a pas été conclu par deux gouvernements, mais par deux Sociétés nationales désireuses d'assurer les meilleurs services humanitaires possibles. Il témoigne de leur engagement. »

« Depuis la signature, elles ont amplement démontré leur détermination et leur courage. Le MDA et le Croissant-

Rouge palestinien ont officiellement déposé leur demande de reconnaissance et d'admission comme membres à part entière du Mouvement. Il serait injuste que leur acceptation ait à pâtir d'un contexte défavorable », a-t-il déclaré, en soulignant que leur reconnaissance et admission renforceraient leur capacité à défendre les droits des plus vulnérables.

M. Cuvillier a donc appelé les gouvernements représentés à la conférence à ne pas oublier la nature très particulière de cette

assemblée, vis-à-vis d'autres tribunes internationales. « Ce n'est pas ici que nous pourrions régler des conflits qui n'ont pas trouvé de solution ailleurs », a-t-il déclaré. « Il n'y aurait ni gagnant ni perdant... de nombreux problèmes humanitaires réclament notre attention. Nous devons faire en sorte que le Mouvement demeure uni. » ■



Jorge Perez/Fédération internationale

Le CICR propose un hôpital dans le Golan occupé

Jakob Kellenberger, président du CICR, a affirmé que sa proposition d'établir un centre médical dans les Hauteurs du Golan ne serait pas minée par des considérations extra-humanitaires. Il a présenté un rapport sur le centre d'urgence et de diagnostic que le CICR envisage d'installer à Majdel Shams en rappelant que le projet, chiffré à 4,7 millions de francs suisses, avait été soumis à la conférence diplomatique de décembre dernier à Genève, à la suite de quoi le CICR avait immédiatement pris les dispositions requises pour s'acquitter de son engagement.

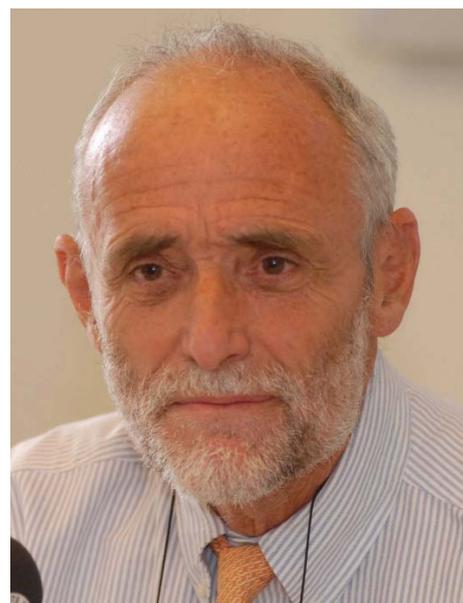
« Le CICR a entretenu des contacts étroits et permanents à ce sujet avec la population, les médecins et les chefs communautaires », a-t-il déclaré. Il a précisé que le Croissant-Rouge syrien et Israël avaient été tenus régulièrement informés du projet et que la puissance d'occupation l'avait favorablement accueilli. Le centre pourrait desservir quelque 20 000 personnes et serait doté d'un service d'urgence fonctionnant 24 heures sur 24 et comptant huit lits, une salle de réanimation et deux salles d'opération. Il disposerait également de deux ambulances, d'un service de physiothérapie et d'autres unités qui seraient administrés par du personnel hautement qualifié.

« Le 15 juin 2006, le CICR devait signer un mémorandum d'accord avec la communauté locale, mais à notre profond éton-

nement, celle-ci a proposé d'ajourner la cérémonie », a rapporté M. Kellenberger. Il a alors expliqué que les autorités syriennes avaient fait opposition et que le ministère des Affaires étrangères avait accusé le CICR de violer le droit international.

Le CICR a rejeté cette accusation en rappelant que les Conventions de Genève lui donnent mandat, en tant qu'organisation humanitaire impartiale, d'assurer des services médicaux aux victimes de conflits armés. Le président a conclu en confirmant que le CICR s'était conformé au droit international humanitaire.

« L'installation de l'hôpital de Majdel Shams répond à un besoin manifeste et ce projet ne doit pas être compromis par des considérations extra-humanitaires. Nous entendons poursuivre nos efforts en pleine conformité avec le droit international humanitaire et tenir l'engagement pris dans le cadre de la conférence diplomatique », a conclu le président du CICR. ■



Jakob Kellenberger, président du Comité International de la Croix-Rouge

Thierry Gassman/CICR

Le président appelle les gouvernements à favoriser le consensus

Juan Manuel Suárez del Toro, président de la Fédération internationale, a appelé les gouvernements à soutenir le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans son processus d'amendement des Statuts. Il a expliqué que la Résolution XI traite « du respect et de la coopération indispensables pour répondre aux besoins humanitaires et de l'unité et de l'universalité de notre action ».

Il a insisté sur le fait que les défis humanitaires complexes auxquels le monde est confronté exigent un engagement accru des Etats et un renforcement de la coopération avec les Sociétés nationales.

« A l'occasion de cette conférence internationale », a-t-il déclaré, « je souhaite tout particulièrement demander aux gouvernements de soutenir sans réserve l'unité des composantes de notre Mouvement afin de garantir le caractère d'indépendance de son action. » ■



Juan Manuel Suárez del Toro, président de la Fédération internationale

Jorge Perez/Fédération internationale

Progrès dans la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le MDA

S'exprimant au nom du gouvernement suisse, Son Excellence Didier Pfirter a rendu compte des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du mémorandum d'accord signé en novembre 2005 par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom. Le gouvernement suisse avait été invité à assurer ce suivi par les présidents des deux Sociétés nationales.

M. Pfirter a qualifié le contexte dans lequel ont travaillé les délégations du gouvernement fédéral, en étroite collaboration avec le CICR et la Fédération internationale, de « politique-ment complexe et explosif ».

Il a souligné que le MDA avait très énergiquement plaidé auprès des autorités israéliennes afin, notamment, de garantir la liberté de circulation aux ambulances du Croissant-Rouge palestinien à travers tous les territoires, les postes de contrôle, la bande de Gaza et la Cisjordanie, et jusqu'à Jérusalem-Est. Il a qualifié cette tâche de très « ardue » en raison des élections et de la dégradation de la situation humanitaire et des conditions de sécurité, lesquelles se sont traduites par une augmentation des incidents subis par les ambulances du Croissant-Rouge.



Son Excellence Didier Pfirter



Salle de conférence

Jorge Perez/Fédération internationale

L'ambassadeur a présenté un tableau mitigé des mesures prises par les autorités israéliennes en matière de passage et d'accès suite à ces efforts du MDA, mentionnant des résultats relativement satisfaisants dans certains secteurs et des problèmes persistants dans d'autres.

En conclusion, M. Pfirter a souligné que les accords entre le Croissant-Rouge palestinien et le MDA avaient « sensiblement amélioré et consolidé l'interaction entre les deux organisations voisines (...) ».

Même si la mise en œuvre n'est ni achevée ni parfaite, des résultats tangibles ont été obtenus sur le terrain. »

Après avoir noté que la Suisse était disposée à poursuivre son assistance à cet égard, il a observé que cette coopération s'était instaurée « en dépit de circonstances politiques adverses durant une période où la plupart des autres canaux de communication entre Israéliens et Palestiniens au niveau politique comme au sein de la société civile avaient été soit rompus, soit tout au moins sérieusement diminués en termes d'intensité et de qualité. » ■

Jorge Perez/Fédération internationale

À l'issue de la présentation des rapports, les délibérations se sont poursuivies avec des interventions de nombreux Etats et Sociétés nationales, y compris celles de l'Autriche s'exprimant au nom de l'Union européenne, du Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, d'Israël, de la Syrie, de l'Autorité palestinienne et du Croissant-Rouge palestinien.

Il est demandé aux délégués de bien vouloir vider leurs casiers tous les jours.

Ce bulletin n'est diffusé qu'à titre d'information. Il ne constitue pas un compte-rendu officiel.